



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du mardi 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le mardi 11 avril à 20h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/04/2023

Date d'affichage : 04/04/2023

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Procurations : 0

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT (s'est retirée à 20h49), Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL (arrivé à 20h47), Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 20h58).

Étaient absentes excusées : Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Bernard THIREAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 7 mars a été validé par l'ensemble des élus.

Monsieur Pascal LIVENAI demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant les travaux de curage de fossés qui sont à prévoir sur 2023. Aucun avis contraire de la part de l'assemblée délibérante n'ayant été formulée, cette délibération figurera sur ce procès-verbal.

1 : DÉLIBÉRATION 2023-018 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Florence CHASSÉ

Expose : Suite à la réception des différentes demandes de subventions par les associations et après avis de la commission vie associative et commission finances, il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Structure	Proposition de la commission
Association Les amis de l'Oudon	1000,00 €
Association Etoile Sportive Beaulieu	500,00 €
Association Parents d'Élèves Beaulieu sur Oudon	500,00 €
Association Familles Rurales Montjean / Beaulieu	1000,00 €
Association ADMR Méral	1070,00 €
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	100,00 €
Association Alli'Age (St Joseph Le Pertre)	100,00 €
Association Française des Scléroses en plaques	50,00 €
Association Française contre les Myopathies - Coordination de la Mayenne	70,00 €
Association Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)	50,00 €
Association APF France Handicap Délégation de la Mayenne	50,00 €

Association départementale des infirmes moteurs cérébraux de la Mayenne	50,00 €
Association Prévention Routière 53	50,00 €
Centre de Formation Chambre de métiers et de l'artisanat	50,00 €
Association des donateurs de Sang Quelaines	100,00 €
Association Pass'Port école	72,00 €
Association La Main tendue	50,00 €
Association Ligue Contre le Cancer	50,00 €
Association Société Protectrice des animaux (SPA)	217,60 €
Association Alliance des Beaulieu de France	183,05 €
Association POLLENIZ	183,55 €
	5496,20 €

A noter que lors des votes, Monsieur Anthony ROULLIER s'est retiré des votes pour l'AFM, Monsieur Pascal LIVENAIS pour l'association « les Amis de l'Oudon » et Monsieur Bernard THIREAU pour l'association Familles Rurales Montjean/Beaulieu.

Proposition : Après débats et échange avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider ces montants de subventions.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

2 : DÉLIBÉRATION 2023-019 : DEVIS TRAVAUX VOIRIE 2023

Rapporteur : Pascal LIVENAIS

Expose : Comme chaque année, des travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie sont à prévoir, plusieurs lieux sont à prévoir :

- 1- Voie communale Brielles-sortie bourg : enduit bicouche 142 m²
- 2- Voie communale Brielles (Maltière) : enduit bicouche 161 m²
- 3- Carrefour de la Rondière : pose canalisation et revêtement bicouche 215 m²
- 4- L'Aunay : enduit bicouche 738 m²
- 5- Voie communale La Guéhardière : enduit bicouche 1320 m²
- 6- Chemin de la Thébaudière : empierrement et revêtement bicouche 810 m²
- 7- L'Oresse : empierrement et revêtement bicouche 270 m² (partie communale)
- 8- Pavillon rue des sports : reprise de l'entrée de garage
- 9- Point à temps : 7 tonnes

Plusieurs devis ont été réalisés :

	CHAZÉ TP	SECHÉ
Travaux de voirie	54 655.20 € TTC	48 071.00 € TTC

Proposition : Après débats et échange avec les membres du conseil municipal, après étude et avis de la commission voirie, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SECHÉ, il faudra limiter le montant à 60 000 € TTC, somme budgétée pour 2023.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

3 : DÉLIBÉRATION 2023-020 : DEVIS DESHERBEUR THERMIQUE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Afin de permettre à notre agent technique de gagner du temps sur le désherbage, l'investissement dans un désherbeur thermique s'avère pertinent.

Deux devis ont été demandés :

	LESIEUR	KABELIS SAS
Désherbeur thermique avec chariot largeur de travail 30 à 45 cm haute température à 604°C puissance 51 Kw restitués à 1,5 bars	2 988 € TTC	
Désherbeur thermique avec chariot largeur de travail 40 cm température basse 80°C		3 420 € TTC

Proposition : Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider le devis LESIEUR pour un montant de 2 988 €.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

4 : DÉLIBÉRATION 2023-021 : PERSONNEL COMMUNAL-MODIFICATION NOMBRES HEURES SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 11 juin 2020, créant à compter du 1^{er} juillet 2020 un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires,

Article 1 : Objet

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de secrétaire de mairie permanent à temps non complet pour l'augmenter à 32 heures par semaine, ceci en raison d'une augmentation d'activité.
Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant aux cadres d'emplois des adjoints administratifs, des rédacteurs, de rédacteur principal 2ème classe et de rédacteur principal 1^{ère} classe.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet rétroactivement au 1^{er} avril 2022.

Proposition : Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider cette délibération.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

5 : DÉLIBÉRATION 2023-022 : PERSONNEL COMMUNAL-MODIFICATION NOMBRES HEURES AGENT ADMINISTRATIF AGENCE POSTALE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 9 avril 2019, créant à compter du 1^{er} mai 2019 un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires,

Article 1 : Objet

Considérant la demande de l'agent de réduire son temps de travail afin de pouvoir prétendre à une retraite progressive, la durée hebdomadaire est abaissée à 11 heures.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} avril 2023.

Proposition : Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider cette délibération.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

6 : DÉLIBÉRATION 2023-023 : PERSONNEL COMMUNAL-MODIFICATION NOMBRES HEURES AGENT TECHNIQUE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 9 avril 2019, créant à compter du 1^{er} mai 2019 un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 27h5 hebdomadaires,

Article 1 : **Objet**

Considérant la charge de travail ne correspondant plus au nombre d'heures, le temps de travail passera à 29h60 (centième).

Article 2 : **Budget prévu**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : **Effet**

La présente délibération prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Proposition : Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider cette délibération.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

7 : DÉLIBÉRATION 2023-024 : TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS DE LA COMMUNE AU 1^{ER} AVRIL 2023

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur le Maire informe que toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de régulariser les créations de postes,

Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
11 avril 2023	Secrétaire de mairie	32 h 00	Adm	C ou B	Cadre des adjt admin ppal 2 ^{ème} cl. adjt admin ppal 1 ^{ère} cl., rédacteur, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe	368	707	Rédacteur	non tit art 3-3 4°	activité	91%
25 février 2020	Secrétaire administratif	35 h 00	Adm	C	Cadre des emplois des adjoints administratifs	367	432	Adjoint admin de 2ème classe	titulaire	activité	80%
11 avril 2023	Agent administratif	11 h 00	Adm	C	Cadre des emplois des adjoints administratifs	367	432	Adjoint administratif	non tit art 3-3 5°	CDI en activité	31%
09 avril 2019	Directrice Centre de loisirs	35 h 00	Anim	C ou B	Cadre d'emplois des adjoints d'animation et grade d'animateur	367	597	Adjoint territorial d'animation	titulaire	activité	100%
16 juillet 2019	Adjoint d'animation	35 h 00	Anim	C	Cadre des emplois des adjoints d'animation	367	432	Adjoint territorial d'animation	stagiaire	activité	100%
16 juillet 2019	Adjoint d'animation	35 h 00	Anim	C	Cadre des emplois des adjoints d'animation	367	432	Adjoint territorial d'animation	non tit art 3-3 5°	à pourvoir	86%
16 juillet 2019	Adjoint technique polyvalent	35 h 00	Tech	C	Cadre des emplois des adjoints techniques	367	432	Adjoint technique	titulaire	activité	100%
09 avril 2019	Adjoint technique polyvalent	35 h 00	Tech	C	Cadre des emplois des adjoints techniques	367	432	Adjoint technique	titulaire	activité	100%
09 avril 2019	Agent polyvalent	33 h 00	Tech et Social	C	Cadre des emplois des adjoints techniques et des ATSEM	368	558	ATSEM ppal 2ème classe	titulaire	activité	94%
11 avril 2023	Adjoint technique	29 h 60	Tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	432	Adjoint technique	non tit art 3-3 4°	CDI en activité	100%
08 mars 2022	Agent polyvalent	35h 00	Tech	/	Formation des apprentis	/	/	Apprentie	non tit art 3-3 4°	activité	100%
09 avril 2019	Adjoint technique	10 h00	Tech	C	Grade d'adjoint technique	367	432	Adjoint technique	non tit art 3 2°	remplacement	100%
09 avril 2019	Animateur centre de loisirs	9h00/j	Anim	C	Grade d'adjoint d'animation	Forfait journalier		Adjoint d'animation	non tit art 3 2°		100%
09 avril 2019	Animateur centre de loisirs	9h00/j	Anim	C	Grade d'adjoint d'animation	Forfait journalier		Adjoint d'animation	non tit art 3 2°		100%
09 avril 2019	Animateur centre de loisirs	9h00/j	Anim	C	Grade d'adjoint d'animation	Forfait journalier		Adjoint d'animation	non tit art 3 2°		100%
03 sept 2019	Adjoint technique polyvalent	15 h00	Tech	C	Cadre des emplois des adjoints tech, des adj tech ppal 1ère classe et des adjoints tech ppal 2ème classe	367	432	Adjoint technique	non tit art 3 2°	remplacement	100%

Proposition : Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider le tableau des emplois ci-dessus.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
-------------	----------	---------------	----------	-------------------	----------

8 : DÉLIBÉRATION 2023-025 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Chaque année, les taux d'imposition doivent être votés en même temps que le vote du budget principal.

Proposition : Le conseil municipal décide de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que 2022 :

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB) : 43.25 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB) : 40,05 %

Contrairement à l'année dernière, il faut voter un 3^{ème} taux la taxe d'habitation, maintenant dénommée « Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

Le taux à prendre en compte est celui figurant sur l'état 1259.

- Taxe d'habitation (TH) : 15.95 %

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

9 : DÉLIBÉRATION 2023-026 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022, BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Les résultats 2022 doivent être affectés de la manière suivante :

	Résultat CA 2021	Virement à la section investissement 1068	Solde Résultat Section fonctionnement	Résultat clôture exercice 2022	Reste à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour affectation de résultat
Investissement	-351 418.12 €			+ 79 865.74 €	- 35 098.60 €	- 306 650.98 €
Fonctionnement	508 244.46 €	328 769.45 €	179 475.01 €	264 157.49 €		443 632.50 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin en financement (déficit) de la section investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022	443 632.50 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture du besoin de financement de la section investissement en 1068	306 650.98 €
Excédent des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2023	35 098.60€
Affectation en dépenses d'investissement au 001	271 552.38 €
SOLDE DISPONIBLE A AFFECTER EN FONCTIONNEMENT AU 002	136 981.52 €

Proposition : Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider cette affectation de résultat.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

10 : DÉLIBÉRATION 2023-027 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023, COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif chapitre par chapitre :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chap. 011 charges à caractères générales	301 450.00 €	Chap.70 produits des services	87 799.00 €
Chap.012 charges de personnels	422 500.00 €	73 impôts et taxes	629 052.00 €
65 autres charges de gestion	71 255.00 €	74 dotations et subventions	186 656.00 €
013 atténuation de produits	2 000.00 €	75 autres produits de gestion	45 000.00 €
66 charges financières	8 834.99 €	64 atténuations de charges	6 000.00 €
		78 provisions	1 500.00 €
042 dotation aux amortissements	25 886.61 €		
68 provisions	2 000.00 €	002 résultat reporté	136 981.52 €
023 autofinancement	259 061.92 €		
TOTAL	1 092 988.52 €	TOTAL	1 092 988.52 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
1641 Remboursement capital	150 643.23 €	10222 Dotations fonds propres (FCTVA)	37 765.00€
261 Titres de participation	1 700.00 €		
27638 Avance lotissement Beausoleil	386 223.05 €	1641 Emprunts	151 507.79 €
		165 Dépôts et cautionnement	1 000.00 €
036 Voirie	64 000.00 €	024 Produit cession terrain au lotissement Beausoleil	96 223.05 €
047 Acquisition de matériel	13 400.00 €	040 Amortissement	25 886.61 €
060 Aménagement du bourg		27638 Lotissement Côteau du Domaine	44 700.48 €
2315 révision de tarif	178.57 €		
001 déficit 2022 reporté	271 552.38 €	1068 excédent de fonctionnement	306 650.98 €
		021 autofinancement	259 061.92 €
Reste à réaliser N-1	38 598.60 €	Reste à réaliser N-1	3 500.00 €
TOTAL	926 295.83 €	TOTAL	926 295.83 €

Proposition : Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose :

Article 1^{er} : D'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 du budget commune comme détaillé ci-dessus

Article 2 : De voter les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
-

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

11 : DÉLIBÉRATION 2023-028 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023, LOTISSEMENT COTEAU DU DOMAINE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

- : **Fonctionnement**

			BUDGET PRIMITIF
	ARTICLE	LIBELLE	BP 2023
Dépenses	011	Charges à caractères générales	0,00
	65	Autres charges de gestions courantes	2 541,83
	6588	Autres charges de gestion courante	2 536,83
	6588	Autres charges de gestion courante	5,00
	042	Transfert entre sections	48 481,00
	71355	Variation de stocks	48 181,00
	002	Résultat fonctionnement reporté	-2 536,83
	Total des dépenses		48 486,00
Recettes	042	Opération d'ordre de transfert entre section	48 481,00
	71355	Variation de stock de terrains aménagés	48 481,00
	7588	Autres produits de gestion	5,00
	7588	Autres produits de gestion	5,00
	Total des recettes		48 486,00

• Investissement

			BUDGET PRIMITIF
	ARTICLE	LIBELLE	BP 2023
Dépenses	168741	Avance commune	44 700,48
	040	Transfert entre sections	48 481,00
	3555	Variation de stocks terrains	48 481,00
	Total des dépenses		93 181,48
Recettes	040	Transfert entre section	48 481,00
	3555	Variation de stocks terrains	48 481,00
	001	Résultat reporté	44 700,48
	Total des recettes		93 181,48

Proposition : Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose :

Article 1^{er} : D'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 du budget lotissement Côteau du Domaine comme détaillé ci-dessus

Article 2 : De voter les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

12 : DÉLIBÉRATION 2023-029 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023, LOTISSEMENT BEAUSOLEIL

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Fonctionnement			BUDGET PRIMITIF
	ARTICLE	LIBELLE	BP 2023
Dépenses	011	Charges à caractères générales	386 223,05
	6015	Terrains à aménager	96 223,05
	6045	Achat d'études	20 000,00
	605	Travaux	270 000,00
	6588	Autres charges de gestions courantes	5,00
	6588	Autres charges de gestions courantes	5,00
	Total des dépenses		386 228,05
Recettes	042	Opération d'ordre de transfert entre section	386 223,05
	7133	Variation de stocks en cours	386 223,05
	7588	Autres produits de gestion	5,00
	7588	Autres produits de gestion	5,00
	Total des recettes		386 228,05

- Investissement

			BUDGET PRIMITIF
	ARTICLE	LIBELLE	BP 2023
	040	Transfert entre sections	386 223,05
	3555	Variation de stocks terrains	386 223,05
	Total des dépenses		386 223,05
Recettes		Chapitre 16	386 223,05
	168748	Avance commune	386 223,05
	Total des recettes		386 223,05

Proposition : Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose :

Article 1^{er} : D'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 du budget lotissement Beausoleil comme détaillé ci-dessus

Article 2 : De voter les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	8	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

13 : DÉLIBÉRATION 2023-030 : DEVIS TRAVAUX CURAGE DE FOSSÉS 2023

Rapporteur : Pascal LIVENNAIS

Expose : Comme chaque année, des travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie sont à prévoir, plusieurs lieux sont à prévoir :

- 1-Route de la Gravelle 1 km
- 2- Chemin de la Rondière 1,4 km
- 3- Chemin de la Martinière et de Bourbouillé 1 km
- 4- Route de Brielles 2,6 km

Plusieurs devis ont été réalisés :

	WTP	TRAM TP
Travaux curage fossés	11 160.00 € TTC	11 448.00 € TTC

Proposition : Après débats et échange avec les membres du conseil municipal, après étude et avis de la commission voirie, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise WTP.

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	6	Contre	0	Abstention	2
------	---	--------	---	------------	---

14 : QUESTIONS DIVERSES

- **Étang communal** : avant le curage, les poissons ont été enlevés. Un devis chez Jean-Claude GANDON va être demandé pour y remettre des poissons (carpes-gardons). Les animateurs du centre de loisirs ont prévu d'aller à la pêche avec les enfants.
- **Création d'une association pour le camp des ado** : afin de prendre en charge les dépenses et recettes (vente bracelets, tombolas, cookies...) des adolescents pour organiser leur camp de l'été prochain, une association a été créée : M. Thomas DUVAL président, Madame Anne-Sophie CIVÉ trésorière.
- **Elections sénatoriales** : les conseillers municipaux doivent se réunir le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner un délégué et un suppléant pour ces élections.
- **Nouvelle organisation ALSH suite au départ de la directrice** : M. Thomas DUVAL prendra la fonction de directeur du centre de loisirs au 15 avril prochain, Madame Anne-Sophie CIVÉ a postulé sur le poste vacant de M. DUVAL. Il a été fait un appel à candidature pour le poste vacant de Madame CIVÉ pour 30 heures /semaine.
- **Remplacement arrêt de travail agent technique** : un CDD a été recruté à 24 heures /semaine jusqu'au 26 avril.
- **Panneaux adressage** : ils sont arrivés et vont être prochainement installés par l'agent communal.
- **Lotissement Beausoleil** : Un devis du cabinet LEGENDRE de Vitry est en attente pour chiffrer les frais d'études.
- **Fibre** : plusieurs habitants de la commune ont été coupés de réseaux quasiment 3 semaines.

13 : INTERVENTION M. CREACH (Syndicat Bassin de l'Oudon) pour problématique étang du Petit Bosquet

En janvier 2022, une rencontre avec les propriétaires a été organisée avec l'OFB (Office Français de la Biodiversité), un élu du SBO (Syndicat Bassin de l'Oudon), un exploitant agricole voisin, le bureau d'études Marsollier, Monsieur CREACH et une élue du conseil municipal.

Le constat met en évidence un problème provenant principalement des ruissellements (drains se jetant dans l'étang) se jetant dans l'étang donc pas de la compétence du SBO.

L'agence de l'eau qui a été informée de la situation répond la même chose, c'est-à-dire aucun financement possible.

Aujourd'hui, des apports sont faits pour lutter contre le développement algal.

La présence de ces végétations aquatiques abondantes était déjà visible dans les années 50 mais s'est accentuée par un maillage bocager beaucoup moins dense ne ralentissant plus les ruissellements.

Des solutions sont à étudier :

- Création d'un bassin de décantation naturelle par l'implantation de plantes héliophytes comme l'iris des marais, le roseau commun, le jonc odorant, etc...
- Création de mares pour tamponner les ruissellements de surface
- Recréation d'un maillage bocager pour freiner les ruissellements et favoriser le stockage des orthophosphates au pied des haies
- Curage du plan d'eau si cela n'a pas été réalisé depuis les années 90

Prochaines réunions Conseil Municipal : 9 mai 2023, 9 juin 2023, 4 juillet 2023, 5 septembre 2023, 3 octobre 2023, 7 novembre 2023, 5 décembre 2023.

Séance levée à 23h10

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

